

« Négociations » Intéressement 2023 :

Pour la part Groupe, la porte a été fermée par la Direction !

- Selon l'accord triennal 2021-2023, nous devons redéfinir chaque année les objectifs déterminant les prochaines conditions des intéressements Groupe et Local.
- Nous avons toujours revendiqué l'importance de soutenir l'engagement de tous les salariés pour maintenir la bonne activité de l'entreprise, d'autant plus quand les résultats sont là, mais la Direction ne semble pas vouloir proposer de garanties engageantes aux salariés...

Rappel de la structure globale de l'intéressement

**50%
Part Groupe**



50% Part Locale

- Pour le territoire France pour SEI/SEF
- Par entité juridique pour les 26 filiales



**Enveloppe de
10%**

Le montant global de l'intéressement peut atteindre au maximum 10% de la masse salariale, avec :

- 5% maxi sur des critères Groupe (1% Mini, 2,5% Cible, 5% Max)
- 5% maxi sur des critères Locaux (1% Mini, 4,0% Cible, 5% Max)

La participation et l'intéressement sont regroupés en une seule part variable collective et bénéficient ainsi des mêmes régimes d'abondement.

Part Groupe : Les propositions de la direction pour 2023...

Le Groupe conserve 2 critères comme pour 2021 et 2022 :

- EBIT A / CA
- Impact carbone (Sustainability Impact)

Le rendement de ces 2 critères multipliés entre eux donnerait le **taux d'Intéressement Groupe**.

Indicateur	Mini 2023	Cible 2023	Maxi 2023
Indice Schneider Sustainability Impact (SSI)	5,4	6	6,6
Taux de versement critère SSI	2,0%	2,5%	3,0%
Évolution EBITA ajusté / CA Groupe	+0,6	+1	+1,4
Taux d'atteinte critère EBITA	50,0%	100,0%	190,0%
	2,0%	2,5%	3,0%
	x	x	x
Taux de paiement Part Groupe	50,0%	100,0%	190,0%
	= 1,0%	= 2,5%	= 5,0% (1)

Exemple à la cible :

SSI avec indice = 6 soit la cible (2,5%)
 x EBITA avec indice = 1 soit la cible (100%)
 = 2,5% x 100%
 = **Intéressement groupe à 2,5%**
 (sur les 5% possible)

(1) Limité à 5% maximum

FO dénonce depuis plusieurs années déjà la **difficulté à faire bouger les lignes fixées par la direction** afin d'assurer une part groupe digne de nos résultats ainsi que des objectifs atteignables...

Même si les premiers résultats sont plutôt encourageants, l'expérience a démontré que la variabilité sur une année pleine avait des effets négatifs et notamment sur l'EBITA ajusté.

Afin d'optimiser la mécanique (imposée par la direction en 2021) de l'accord, FO demande à diminuer l'objectif mini d'évolution d'EBITA positionné à 0,6 jugé bien trop haut (0,4 réalisé en 2022), mais également de revoir à la baisse le maxi de l'indicateur SSI.

FO rappelle qu'il n'y a pas de lien entre les règles du STIP (règles groupe fixées unilatéralement et pour une partie des salariés) et l'intéressement négocié pour l'ensemble des salariés Français et conclu ou non par un accord.



Pour la part locale SEI-SEF, la porte n'est pas encore fermée...

- La Direction doit prendre en compte nos remarques afin de proposer, lors de la prochaine réunion de négociation, des objectifs moins risqués pour notre futur intéressement et surtout plus motivants pour les salariés !

Rappel de la structure locale de l'intéressement

Part locale 2023	Poids	Mini	Cible	Maxi
1) Performance France	40%	0,4%	1,6%	2,0%
2) Performance industrielle	40%	0,4%	1,6%	2,0%
3) Sécurité France	20%	0,2%	0,8%	1,0%
Résultat Part Locale	100%	1,0%	4,0%	5,0%

Le montant de l'intéressement Local peut atteindre au maximum 5% de la masse salariale, avec : 1% au Mini, 4% à la Cible (soit 80% de l'intéressement vs 50% pour la part Groupe), 5% au Max.

Les 1ères propositions de la Direction et nos revendications

1) Performance France :

	Poids	MINI	CIBLE	MAXI	RÉSULTATS 2022
Croissance organique des ventes	50%	+5,0%	+10,0%	+15,0%	+13,9%
Evolution Marge commerciale	30%	+0,6pt	+0,8pt	+1,0pt	+1,0pt
Croissance organique des ventes Services	20%	+9,6%	+14,6%	+19,6%	+7,84%

➔ **Les revendications FO**

	MINI	CIBLE	MAXI
	+4,0%	+8,0%	+12,0%
	+0,4pt	+0,6pt	+1,0pt
	+8,0%	+12%	+15%

Les objectifs de croissance des ventes, notamment le maxi paraissent **inatteignables**, car ils supposent une importante augmentation par rapport aux résultats de 2022 déjà excellents, comme l'objectif de marge soutenu en 2022 par les hausses successives des prix.

Pour les Services, l'objectif est encore plus haut que la cible de 2022 qui n'a pas du tout été atteinte...

2) Performance Industrielle :

- Les 3 critères GSC ont déjà été révisés à la baisse depuis le début d'année, en espérant que la situation ne s'aggravera pas plus, avec des cibles négatives pour la productivité (principalement l'impact des coûts matières) et positives pour les coûts fixes.
- Les coûts main-d'œuvre et fret semblent se stabiliser.

3) Sécurité France :

Les valeurs proposées, déterminées en début d'exercice :

- Le SO (Safety Opportunities / Observations Sécurité) : plutôt bon à fin mai avec 1,46 pour une cible à 1 et un maxi à 1,25.
- Le MIR (Medical Incident Rate / Taux Incidents Médicaux) : très mal en point et difficilement « rattrapable » avec à fin mai 1,12 pour une cible à 0,82 sachant qu'il doit être le plus petit possible donc en deçà du mini fixé à 0,92.

Toujours présents pour défendre la feuille de paie, FO revendiquera tous ces points légitimes pour l'intérêt des salarié(e)s et un partage équitable des profits !



Plus responsable : Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, FO s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.

